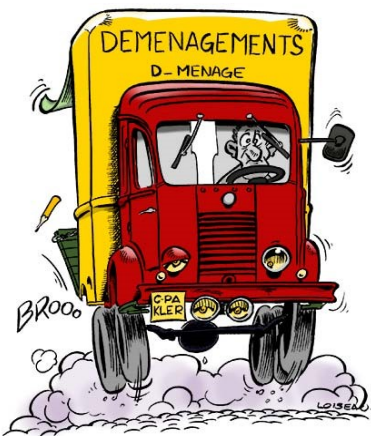




**Le CSEE (Comité Social et Economique d'Etablissement) c'est parti pour Infogérance!**

Premier CSE, après une réunion technique qui a permis d'élire le bureau. Celle-ci a été le lieu d'un petit rebondissement puisque des élus d'Orléans sur la liste CFDT se sont déclarés comme « indépendants » en séance. Ils auraient été mis à l'écart par cette organisation qu'ils jugent non démocratique ! Pas de ça chez nous, notre équipe est composée des élus Alain Barillot (Sport/Loisirs/Culture, RIE), Pascal Besson (Santé, Sécurité et Conditions de Travail), Maryline Cosset, Pascal Ripaud (Voyages), Olivier Lopez de Selanes, Véronique Torpe (liaison RP) et des Représentants Syndicaux Frédéric Madre et Ernesto Cary (Aide Sociale). Nous sommes là pour vous défendre et vous représenter, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous rendrons compte de ce qui se passe au CSE via ce vite-dit que nous produirons rapidement après chaque réunion. On s'y engage ! NB: Notre CSEE est numéroté 3, le 1 c'est Conseil & Solutions, le 2 pour Bull / AMF

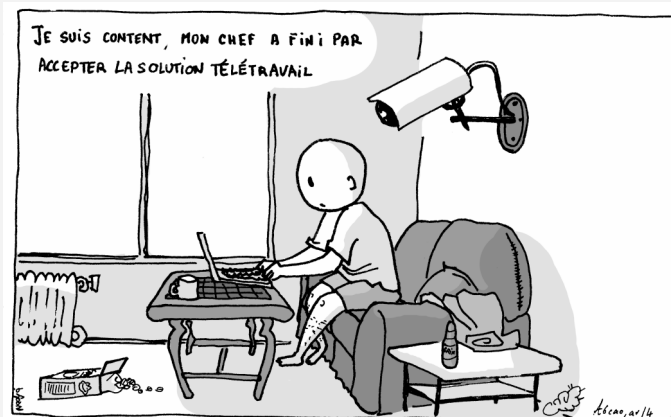
**Déménagement des Datacenters pour septembre**



La consultation prévue pour février en est à ses prémices mais on sait déjà que les **sites d'Aubervilliers et Saint-Ouen vont fermer en septembre**. Les salariés pourraient être répartis sur Bezons, les Clayes, Orléans et un site client à Montreuil. D'après Christophe Thivet, responsable des opérations IDM, il est peu probable que l'on puisse travailler en 24x7 sur Bezons, ce qui sous entend que les salariés en travail atypique seraient localisés aux Clayes ou à Orléans ! Une cartographie de la résidence des salariés va être réalisée pour définir des mesures d'accompagnements. Malheureusement l'accord sur les déménagements est bien chiche, c'est pourquoi nous ne l'avons pas signé. **Une pétition a circulé sur le site d'Aubervilliers**. C'est une bonne initiative à transformer en vraie mobilisation pour éviter ce qui pourrait être bien anxiogène si on laisse faire la Direction. Nous viendrons vous voir bientôt pour recueillir vos réclamations à ce sujet !

**Coup de ciseau sur le télétravail ?**

Christophe Thivet, responsable des opérations IDM, au détour de la présentation de son organigramme a émis des inquiétudes sur le télétravail qui serait en débordement dans ses équipes (+-1600 personnes) et nous as informés qu'il attendait (avec impatience ?) la signature de l'accord afférent (nous aussi, Christophe) car il en profiterait pour revoir tous les avenants à la baisse. Fini, chez lui, les mi-temps en télétravail et même peut être le reste. Nous serons extrêmement vigilants sur ce sujet: toute réduction ou suppression de ce mode de travail doit être justifiée précisément par le manager (heureusement tout le monde n'est pas encore rattaché directement à monsieur Thivet). Nous avons immédiatement porté le sujet auprès des négociateurs **CGT** de l'accord, la réponse de la Direction par la voix de V.Chatelin est claire: l'accord s'applique et s'appliquera sur l'ensemble du périmètre du groupe. L'article 4 de l'accord stipule quant à lui "Les salariés, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, pourront bénéficier du télétravail sous réserve que l'organisation prévoit 2 jours entiers sur le site d'exercice de leurs activités (site de rattachement ou site client) par semaine". A suivre donc cette différence d'appréciation entre les Affaires Sociales (ça reste la direction) et l'Opérationnel. En tous cas nous avons signé l'accord et nous le ferons appliquer avec vous ! Ne pas oublier que sur Infogérance on a de toutes manières prévu que 7 places assises pour 10 personnes... Appellerons nous à faire une grève du zèle ?



## Surtemps de trajet: on y arrive

Un accord scandaleux a été signé cet hiver par certaines organisations syndicales, on vous engage à relire notre tract sur ce sujet: une infime partie des salariés engagés sur des missions éloignées obtiendront une compensation, et elle sera de toute façon très mince... Toutefois, cet accord a un effet rétroactif depuis aout 2018, la Direction ayant perdu son procès, elle se doit de vous faire bénéficier (du peu, mais tout de même) que le nouvel accord octroie. Alors deux cas de figure, soit vous avez continué à entrer vos surtemps de trajet dans Saxo (mais la Direction avait demandé d'arrêter de le faire...) alors le calcul se fera automatiquement à fin Mars (oui faut le temps de programmer le truc, c'est de l'informatique ça se fait pas comme ça, quoi) et si (plus probablement) vous n'avez pas saisi dans Saxo, la régularisation passera par un formulaire (produit rapidement le formulaire paraît-il) avec réponse d'ici fin Juin. Oui, vous comprenez qu'on ne va pas vous croire sur parole, ce sera vérifié par votre manager et le/la HRBP, par rapport aux lettres de missions ou autres « traces », si, par exemple, c'était un déplacement pour une formation. Puis vous aurez droit à des miettes de récupération. Au cas où vous en auriez beaucoup (faut pas rêver quand même !) il serait envisagé de les payer. Ce que nous ne vous recommandons pas, mieux vaut se reposer. Encore une fois, cette usine qu'on nous promet à gaz et à vapeur, ne va pas aller sans problèmes et arbitrages unilatéraux. Contactez nous dans le doute, à plus forte raison si vous sentez qu'on essaye de vous enfumer !

*Avec une mission  
et des objectifs,  
le salaire devient superflu.*



## Jours de fractionnement : vous avez été spoliés, la CGT obtient réparation

Toujours soucieuse de respecter « l'esprit de l'accord », la direction estime, sans concertation et à son unique avantage, que certains (??) salariés bénéficiant historiquement de plus de 25 jours de congés payés n'ont pas droit aux jours de fractionnement. En invoquant les accords d'origines de leur anciennes sociétés rachetées par Atos...qui ont été dénoncés en 2016 lors de la signature de l'accord sur le temps de travail. Après de multiples recours et questions des délégués du personnel (paix à leur âme !), vos représentants **CGT** ont obtenu de la direction qu'elle fasse marche arrière sur ce hold-up dans vos compteurs de congés. Elle s'est engagée à vous les restituer sous forme de « CP reliquats » à fin février, à prendre avant fin juin. Si vous avez été victime de cette pratique lors des dernières années, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec vos représentants **CGT** locaux qui regrouperont les réclamations et les porteront pour vous.

## Projet d'évolution SMC

Plus qu'un projet, puisque c'est une réorganisation totale de ce service qui a lieu, sans même une information préalable du CSE. Ce service (en charge des process outillés) a connu bien des vicissitudes depuis sa création, on compte au moins trois burn-out chez ses managers successifs, imaginez ce que c'est pour les salariés ! Cette réorganisation serait sans doute la pire de l'histoire du service puisque lors des séances de présentation à l'équipe il n'a pas été possible de produire de slide montrant la mission de chacun. Après le passage de C.Thivet devant notre CSE, ce jeu de slide, invisible jusqu'alors, est miraculeusement arrivé (encore incomplet toutefois) dans les boites mail. Comble de l'humour managérial, le slide dénommé "staffing" ne liste que les départs du service... Les présentations ont été improvisées et certains ont appris en séance que leur activité cessait, D'autres qu'ils changeaient de service. Des activités autrefois jugées sans intérêt (comme le Capacity Management) deviennent subitement primordiales et vice-versa. Cette fois ci le rôle de PSM est supprimé alors qu'on se souvient qu'il y a 3 mois il fallait qu'il y en ait un désormais sur chaque compte ! C.Thivet nous a assuré qu'il viendrait lui-même donner de la perspective dans tout ça. Il y a en effet du boulot !

C'est quoi,  
une organisation  
trop complexe ?

Des chefs.



Consultez notre site :

<http://www.cgtatos.org>

Contactez vos élus CGT :

[cgtatosbull@cgtatos.org](mailto:cgtatosbull@cgtatos.org)

**Nous avons besoin de vous, vous avez besoin de nous, rejoignez le syndicat CGT Atos&Bull**